REÇU EN PREFECTURE
le 29/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20240228-DELIB_04_24

Délibération du Conseil d'Administration n° 04-24
Séance du Mercredi 28 février 2024

Rendue exécutoire

Le Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 28 février 2024 à 15 heures en présentiel au 2 Boulevard de l'Oise à Cergy-Pontoise et par voie dématérialisée (lien Teams), sous la présidence de Mme Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

Présents :

Mme Marie-Christine CAVECCHI	Présidente
M. Xavier HAQUIN	Vice-Président
M. Rachid AKHRAZ	Administrateur
M. Patrick BAQUIN	Administrateur
M. Daniel BLANC	Administrateur (visio)
Mme Marlin BOTROS	Administratrice
M. Abdelkrim BOURAKBA	Administrateur (visio)
Mme Valérie DE FARIA	Administratrice
M. Malik DJABALI	Administrateur
Mme Odile DROUILLY	Administratrice
Mme Sabrina ECARD	Administratrice (visio)
M. Raoul JOURNO	Administrateur (visio)
M. Pierre LE BEL	Administrateur
M. Georges MOTHRON	Administrateur (visio)
Mme Dominique NEVEU	Administratrice
M. Jérôme PACCINI	Administrateur
Mme Tatiana PRIEZ	Administratrice
M. Alexandre PUEYO	Administrateur
Mme Agnès RAFAITIN	Administratrice
M. Harry ROCK	Administrateur (visio)
M. Emmanuel VIEGAS	Administrateur
Mme Sandra YAKOWENKO	Administratrice (visio)
M. Ramzi ZINAOUI	Administrateur

23 présents

Absents :

Mme Nadia METREF	Administratrice

1 absente

REÇU EN PREFECTURE
le 29/02/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-095-478317860-20240228-DELIB_04_24

Direction/Service : Direction générale

Objet : Réitération de l'autorisation donnée à la Directrice générale de déléguer et subdéléguer sa signature aux titulaires des délégations de signature

Vu le Décret n° 2022-706 du 26 avril 2022 relatif à la gouvernance des Offices Publics de l'Habitat et modifiant le Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu l'article R 421-18 du Code de la Construction et de l'Habitation,
Vu la délibération du Conseil d' Administration n° 25-22 en date du 28 juin 2022,
Vu le rapport présenté au Conseil d'Administration relatif à l'objet susvisé.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la Directrice générale à déléguer sa signature dans les mêmes conditions que celles autorisées selon délibération n°25-22 ;
- **AUTORISE** la Directrice générale à subdéléguer sa signature aux membres de l'Office n'étant ni directeurs ni chefs de service dans les mêmes conditions que celles autorisées selon délibération n°25-22.

Approuvé à l'unanimité

Pour Extrait Certifié Conforme
La Présidente

Marie-Christine CAVECCHI